

La statistique de l'aide sociale – Résultats 2007



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2009

1	La statistique de l'aide sociale en bref	3
2	Taux d'aide sociale par canton	5
3	Taux d'aide sociale selon la taille des communes	8
4	Bénéficiaires de l'aide sociale	9
4.1	Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âges	9
4.2	Bénéficiaires de l'aide sociale selon la nationalité et le sexe	10
4.3	Bénéficiaires de l'aide sociale selon l'état civil	12
4.4	Bénéficiaires de l'aide sociale selon la formation	13
4.5	Bénéficiaires de l'aide sociale selon la situation professionnelle	14
5	Structure et dynamique des unités d'assistance	15
5.1	Taux d'assistance	15
5.2	Taux de couverture	17
5.3	Durée d'octroi de l'aide sociale	18
5.4	Motif principal de la fin du versement des prestations d'aide sociale	20
6	Les familles dans l'aide sociale	21
7	Les avances sur pensions alimentaires (AVPA)	24
8	Comment les données sont-elles relevées?	26
9	Pour en savoir plus	28

1 La statistique de l'aide sociale en bref

La statistique suisse de l'aide sociale est établie sur la base des dossiers des bénéficiaires de prestations financières de l'aide sociale et des membres de leur famille directement concernés par les prestations sociales perçues (conjoint, enfants du bénéficiaires, autres personnes à charge). Les informations récoltées permettent de connaître:

- le nombre de personnes bénéficiant de prestations d'aide sociale
- l'âge des bénéficiaires
- leur état civil et leur nationalité
- leur formation et leur situation professionnelle
- le nombre de dossiers d'aide sociale et le nombre de ménages soutenus
- la structure des ménages bénéficiaires (par ex.: taille des ménages, nombre d'enfants)
- la durée de perception des prestations d'aide sociale
- la part du budget couverte par l'aide sociale

Grâce à ces informations, l'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule des indicateurs permettant d'analyser la situation des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse et de déterminer l'efficacité du système social et des prestations sociales. Il convient d'identifier les maillons faibles dans le filet de la protection sociale, de vérifier l'efficacité des prestations et des mesures et de mieux les adapter aux besoins des groupes cibles.

Dans ce contexte, des informations fiables sont de la plus haute importance. Les milieux politiques en ont besoin pour fonder leurs décisions, les autorités et les services sociaux pour guider leur action.

Les résultats de la statistique de l'aide sociale sont en outre utilisés pour calculer l'indicateur de la pauvreté dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT).

Mais quelles sont les prestations sociales relevées dans le cadre de la statistique suisse de l'aide sociale?

Cette statistique se fonde sur une définition de l'aide sociale qui comprend toutes les prestations sous condition de ressources versées par les cantons. En font partie:

- **l'aide sociale financière directe au sens strict** (allouée en vertu des lois cantonales sur l'aide sociale)
- les **autres prestations sociales sous condition de ressources des cantons versées directement** (prestations en amont), par ex.: avances sur pensions alimentaires, allocations de maternité/allocations parentales, aides aux chômeurs, aides/allocations aux personnes âgées.

1 La statistique de l'aide sociale en bref

Comparaisons intercantionales

Certains cantons ne prévoient que l'aide sociale au sens strict; d'autres disposent de plusieurs autres prestations sociales octroyées sous condition de ressources et versées en amont de l'aide sociale; ce type de prestation peut prévenir une éventuelle dépendance à l'aide sociale.

Les présents résultats de la statistique de l'aide sociale – hormis ceux du chapitre 7 - se réfèrent uniquement à l'aide sociale au sens strict, ce dont il faut tenir compte notamment lorsque l'on compare les taux cantonaux d'aide sociale.

Pour l'année d'enquête 2007, on dispose pour la première fois de données standardisées concernant les avances sur pensions alimentaires (AVPA), lesquelles font partie des prestations sous condition de ressources situées en amont de l'aide sociale.

Le taux d'aide sociale est un indicateur important de la statistique de l'aide sociale. Il indique la part de la population qui bénéficie de prestations de l'aide sociale. L'ensemble considéré peut être la population totale ou un sous-groupe défini selon des critères sociodémographiques. Le taux d'aide sociale est donc un indicateur du risque de dépendre de l'aide sociale. Pour le calcul de ce taux, la population de référence est la population résidente permanente de Suisse selon l'Office fédéral de la statistique (ESPOP).

Le taux d'avances sur pensions alimentaires (AVPA) est établi de manière analogue au taux d'aide sociale. Il est obtenu en divisant la somme de toutes les personnes concernées par un dossier d'avances sur pensions alimentaires par l'ensemble des personnes formant la population résidente permanente (ESPOP).

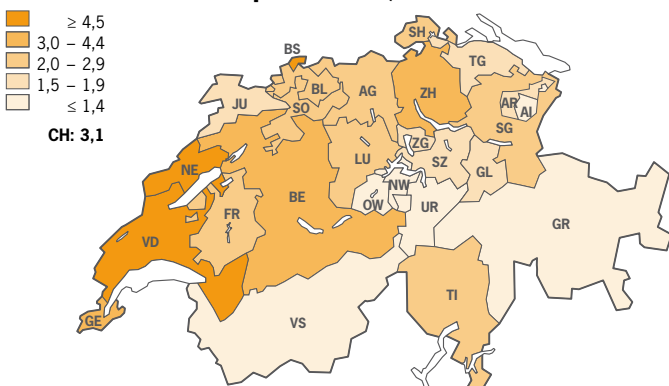
2 Taux d'aide sociale par canton

En 2007, le taux d'aide sociale suisse était de 3,1%. Cela signifie que, sur l'ensemble de la population suisse, 31 personnes sur mille bénéficiaient de prestations d'aide sociale.

Le taux d'aide sociale a reculé par rapport à celui de 2006, passant de 3,3% à 3,1%. Il s'agit là de sa première baisse depuis l'introduction de la statistique en 2004.

La carte ci-dessous indique le taux d'aide sociale par canton.

Taux d'aide sociale par canton, en 2007



© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2009

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007

Dans la comparaison des taux d'aide sociale entre les cantons, il est important de considérer les autres prestations sociales sous condition de ressources octroyées par les cantons. En effet, dans certains cantons il existe plusieurs prestations spécifiques destinées à éviter que des groupes de population doivent recourir à l'aide sociale. Dans l'interprétation des chiffres, il faut donc en tenir compte car le taux d'aide sociale peut s'avérer plus bas en raison de l'existence d'autres prestations sociales ayant aussi pour but d'aider les personnes à subvenir à leurs besoins.

2 Taux d'aide sociale par canton

T1 Taux d'aide sociale par canton

	Dossiers de l'aide sociale	Bénéficiaires de l'aide sociale	Taux d'aide sociale (%)	
	2007	2007	2006	2007
CH	136 421	233 484	3,3	3,1
BS	7 667	12 217	7,1	6,6
NE	5 701	10 192	5,7	6,0
VD	17 867	31 441	4,7	4,7
BE	22 842	39 462	4,3	4,1
GE ^a	9 392	16 615	4,7	3,8
ZH	28 429	47 708	3,8	3,7
SO	4 361	6 979	3,2	2,8
BL	3 887	6 789	2,8	2,5
SH	1 059	1 773	2,8	2,4
LU	5 277	8 576	2,5	2,4
FR	3 057	5 900	2,6	2,3
SG	5 569	9 832	2,3	2,1
TI	4 173	6 500	2,0	2,0
AG	6 536	11 463	2,0	2,0
ZG	1 164	1 965	1,9	1,8
GL	411	697	1,9	1,8
JU	703	1 262	1,9	1,8
TG	2 582	4 141	1,9	1,8
AR	503	858	1,8	1,6
SZ	1 267	2 226	1,7	1,6
GR	1 571	2 613	1,4	1,4
VS	2 410	4 096	1,3	1,4
AI	92	190	1,3	1,2
UR	249	431	1,1	1,2
OW	203	369	1,3	1,1
NW	196	308	0,9	0,8

Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, ESPOP 2006

© OFS

Remarque:

^a en 2006: y compris le Revenu minimal cantonal de l'aide sociale.

Remarques relatives aux graphiques

Dans tous les graphiques, (à l'exception de G11, G12, G15 et G16), les dossiers pris en considération sont ceux pour lesquels une prestation d'aide sociale a été versée en 2007.

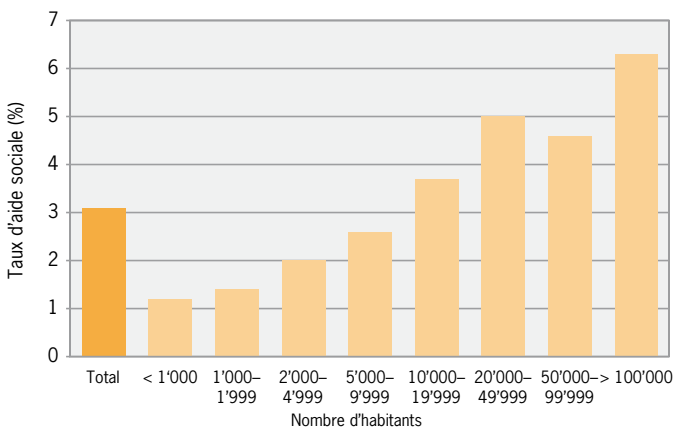
Le taux d'aide sociale correspond à la part des personnes touchant une aide sociale dans l'ensemble de la population. Le taux d'assistance correspond à la part des unités d'assistance (dossiers ou cas) dans l'ensemble des ménages.

3 Taux d'aide sociale selon la taille des communes

Le risque de dépendre de l'aide sociale augmente avec la taille de la commune. Deux tiers (64,4%) des personnes bénéficiant de prestations d'aide sociale vivent en ville (c'est-à-dire dans une commune de plus de 10'000 habitants), alors que la part de la population urbaine de la Suisse est environ de 40%. Les personnes bénéficiaires de l'aide sociale vivent plus souvent en ville, car en général les chances de trouver un travail proche du domicile sont souvent plus élevées. Les personnes vivant en milieu urbain dans des conditions financières précaires sont aussi plus rapidement tributaires de l'aide sociale publique, car elles peuvent beaucoup plus rarement bénéficier d'un soutien social au sens d'une aide au voisinage qu'en milieu rural. La comparaison des taux d'aide sociale par canton confirme les différences qui existent entre ville et campagne quant au risque de dépendre de l'aide sociale: les cantons ruraux affichent un taux d'aide sociale inférieur à la moyenne suisse.

Taux d'aide sociale selon la taille de la commune

G 1



Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, ESPOP 2006

© OFS

4 Bénéficiaires de l'aide sociale

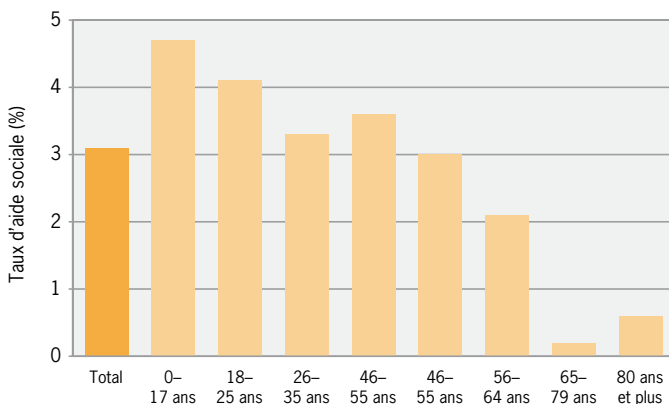
4.1 Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âges

Si l'on considère les bénéficiaires par classe d'âges, on constate que les enfants, les jeunes et les jeunes adultes jusqu'à 25 ans révolus présentent les taux d'aide sociale les plus importants. Ces taux élevés sont liés notamment à la situation financière précaire que connaissent bon nombre de familles monoparentales. Par ailleurs, les jeunes adultes traversent des périodes difficiles comme le passage de l'école à la vie active; ceux qui ne réussissent pas à franchir ces étapes risquent plus fortement de dépendre de l'aide sociale.

Le taux d'aide sociale tend à diminuer avec l'âge. Dès l'âge de 26 ans, les personnes se mettent en ménage et ont des enfants. La tranche d'âges des 36 à 55 ans correspond souvent à la période où les enfants sont en formation et génèrent ainsi des dépenses supplémentaires, mais aussi à celle où les taux de divorce augmentent. Or, une séparation entraîne des frais supplémentaires pour les deux conjoints. C'est dans le 3^e cycle de vie que le taux d'aide sociale est le plus faible, ce qui tend à démontrer que la couverture sociale du 3^e âge est bonne en Suisse: rentes de vieillesse, rentes de prévoyance professionnelle, prestations complémentaires à l'AVS permettent aux personnes âgées de subvenir à leurs besoins matériels.

Taux d'aide sociale selon l'âge

G 2



Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, ESPOP 2006

© OFS

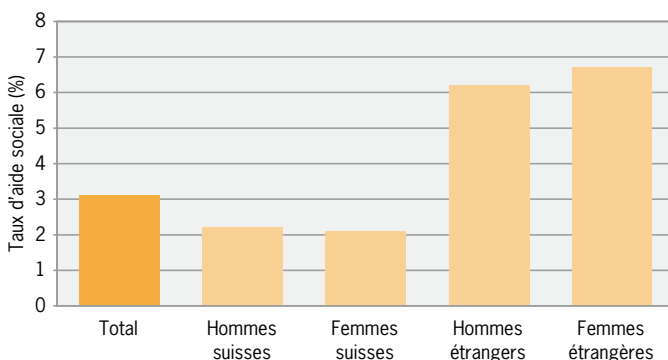
4 Bénéficiaires de l'aide sociale

4.2 Bénéficiaires de l'aide sociale selon la nationalité et le sexe

Le risque de dépendre de l'aide sociale est plus élevé pour les personnes de nationalité étrangère que pour celles de nationalité suisse (G3). 43,9% des bénéficiaires de l'aide sociale sont de nationalité étrangère, alors que cette part n'atteint que 21% dans la population résidente totale. Le risque de dépendance à l'aide sociale est supérieur à la moyenne chez les personnes de nationalité étrangère en raison notamment de leurs qualifications professionnelles insuffisantes, de leurs moins bonnes chances sur le marché du travail et de leur structure familiale. Les bénéficiaires de l'aide sociale de nationalité étrangère n'ont souvent aucune formation professionnelle, ont une formation insuffisante ou une formation non reconnue en Suisse. De plus, ils travaillent davantage dans des secteurs à bas salaires (par ex.: restauration, commerce de détail, services personnels) et vivent plus souvent que les Suisses dans des familles nombreuses.

Taux d'aide sociale selon la nationalité et le sexe

G 3



Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, ESPOP 2006

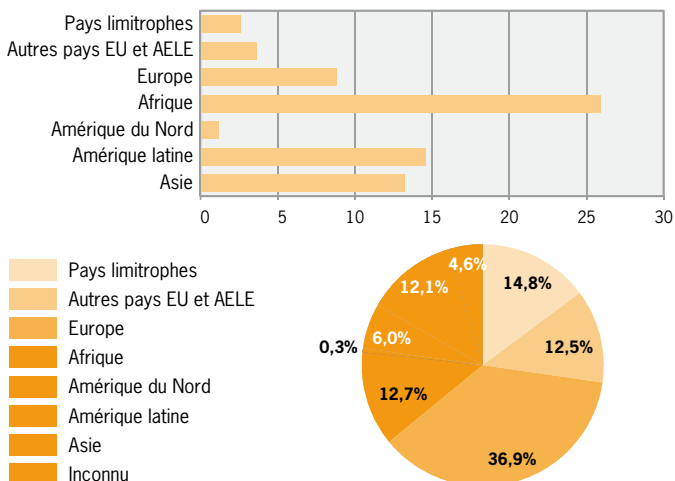
© OFS

On remarque peu de différence entre les taux d'aide sociale des femmes et des hommes. Parmi les personnes de nationalité étrangère, les femmes sont cependant un peu plus exposées au risque de dépendre de l'aide sociale que les hommes.

4 Bénéficiaires de l'aide sociale

Plus du tiers des bénéficiaires de l'aide sociale, qui sont de nationalité étrangère, viennent d'un pays européen non membre de l'UE ou de l'AELE (Turquie, Albanie, quelques Etats de l'Ex-Yougoslavie, etc.). Par rapport à leur nombre dans la population totale, le risque que courent ces personnes de dépendre de l'aide sociale est plus faible que pour celles originaires d'un pays d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie.

Taux d'aide sociale et répartition selon le groupe de pays **G 4**



Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, ESPOP 2006

© OFS

Pour une liste détaillée du nombre de personnes et des taux correspondants par nationalité, consulter le site Internet de l'OFS sous: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/13/03/03/dos/01.html.

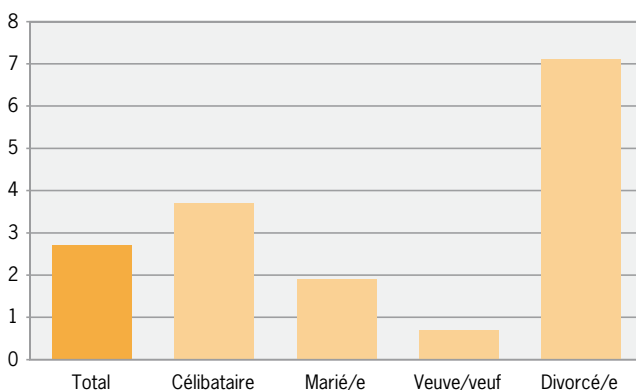
4 Bénéficiaires de l'aide sociale

4.3 Bénéficiaires de l'aide sociale selon l'état civil

Le taux d'aide sociale est nettement supérieur pour les personnes divorcées que pour les autres catégories d'état civil. Ainsi, le risque de dépendre de l'aide sociale est plus de trois fois plus élevé pour les personnes divorcées (taux d'aide sociale: 7,1%) que pour les personnes mariées (taux d'aide sociale: 1,9%). Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale est en revanche nettement plus bas chez les personnes veuves: les rentes de veuvage ou autres rentes leur assurent généralement un niveau de vie suffisant.

Taux d'aide sociale selon l'état civil

G 5



Remarque:

Les personnes séparées font partie de la catégorie «marié/e»; personnes à partir de 18 ans.

Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, ESPOP 2006

© OFS

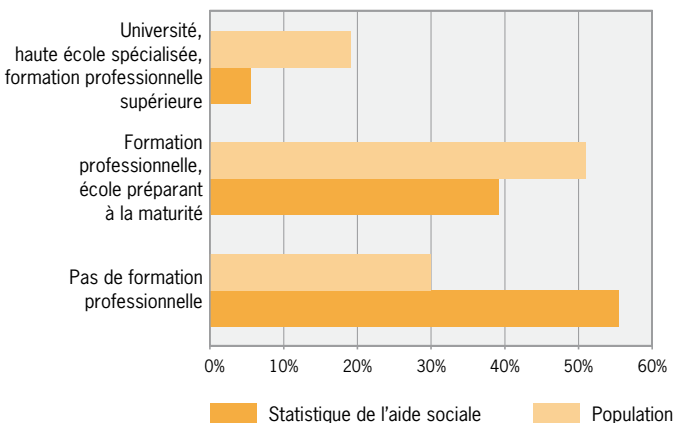
4 Bénéficiaires de l'aide sociale

4.4 Bénéficiaires de l'aide sociale selon la formation

Une bonne formation limite le risque de devoir recourir à l'aide sociale. Plus la formation achevée et élevée, plus le risque de tomber dans la précarité est faible. En 2007, 55,4% des bénéficiaires de prestations de l'aide sociale n'ont pas achevé de formation professionnelle contre seulement 30,0% dans la population (voir G6). La proportion relativement élevée de bénéficiaires de l'aide sociale ayant terminé une formation professionnelle (39,1%) est liée aux difficultés que rencontrent de nombreux jeunes adultes dans le passage entre la formation postobligatoire (degré secondaire II) et la vie active. Les titulaires d'un diplôme d'une haute école sont nettement moins souvent tributaires de l'aide sociale.

Formation achevée des bénéficiaires de l'aide sociale à partir de 18 ans et de la population

G 6



Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, Recensement de la population 2000 © OFS

4 Bénéficiaires de l'aide sociale

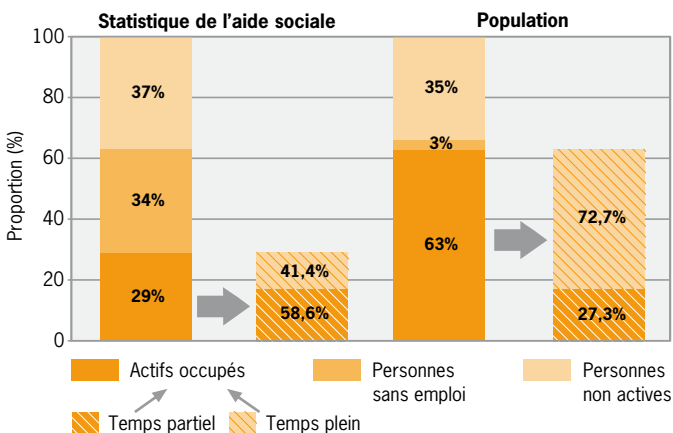
4.5 Bénéficiaires de l'aide sociale selon la situation professionnelle

Bien qu'un revenu professionnel soit en principe une base suffisante pour assurer la subsistance, 28,6% des bénéficiaires de l'aide sociale de plus de 15 ans sont des actifs occupés. 58,6% de ces derniers travaillent à temps partiel et 41,4% à plein temps. 10,7% des actifs occupés sont en apprentissage.

34,2% des bénéficiaires de l'aide sociale sont sans emploi. Parmi ces personnes, près des deux cinquièmes (38,1%) sont inscrites auprès d'un office de placement, 8,4% ont suivi un programme d'occupation ou d'insertion et plus d'un tiers (35,4%) n'ont pas ou plus droit à des prestations de l'assurance-chômage (chômeurs en fin de droits, personnes ayant travaillé comme indépendant). Pour différentes raisons – par ex. charges liées à l'éducation d'enfants ou problèmes de santé – 37,1% des bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas disponibles sur le marché du travail et font partie des personnes non actives.

Situation d'actif et taux d'occupation des bénéficiaires de l'aide sociale de 15 ans ou plus

G 7



Remarques:

– Actifs: toutes les personnes indiquant au min. 1h de travail rémunéré par semaine (apprentis inclus).

Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, Recensement de la population 2000

© OFS

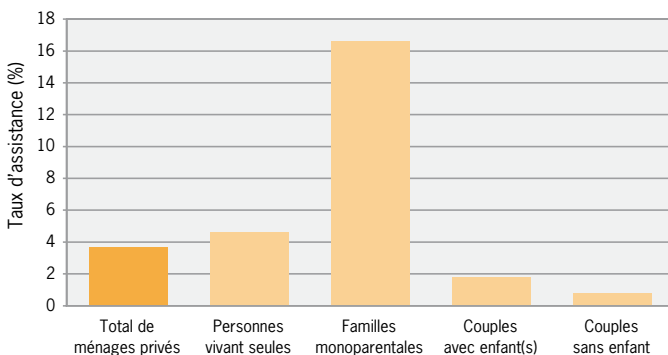
5 Structure et dynamique des unités d'assistance

5.1 Taux d'assistance

Dans les graphiques G8 et G9, ce sont les dossiers d'aide sociale (unités d'assistance comptant une ou plusieurs personnes) qui sont à la base des analyses et non plus les personnes soutenues. Le taux d'assistance indique la part des dossiers d'aide sociale par rapport à l'ensemble des ménages (selon le recensement fédéral de la population 2000).

Le taux d'assistance des ménages privés est passé de 4,0% en 2006 à 3,7% en 2007. Cela signifie que 37 ménages privés suisses sur 1000 ont bénéficié de prestations d'aide sociale en 2007. Comme le montre le graphique G8, les personnes vivant seules ont un risque un peu plus élevé que la moyenne de devoir recourir à l'aide sociale, mais ce sont les familles monoparentales qui sont le plus souvent touchées par la précarité. En Suisse, près d'un ménage monoparental sur six perçoit des prestations d'aide sociale (taux d'assistance des ménages monoparentaux: 16,6%). Les couples avec enfants et les familles monoparentales dépendent plus fréquemment de l'aide sociale que les couples sans enfant.

Taux d'assistance selon la structure de l'unité d'assistance **G 8**



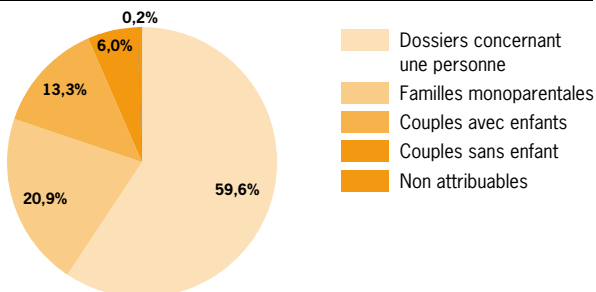
Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, Recensement de la population 2000 © OFS

5 Structure et dynamique des unités d'assistance

Le graphique G9 montre que la part des dossiers d'une personne représentent près de 60% de l'ensemble des dossiers (uniquement ménages privés); toutefois, environ un quart de ces personnes ne vivent pas seules mais avec d'autres personnes qui ne bénéficient pas de l'aide sociale (par ex.: couples en concubinage, communautés d'habitation, ménages de plusieurs générations).

Dossiers de l'aide sociale selon la structure de l'unité d'assistance

G 9



Remarque: La catégorie «Dossiers concernant une personne» comprend les personnes vivant seules et les dossiers d'une personne ne vivant pas seule (par ex.: les personnes vivant chez ou avec une autre personne, tels que famille d'accueil ou communauté d'habitation).

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007

© OFS

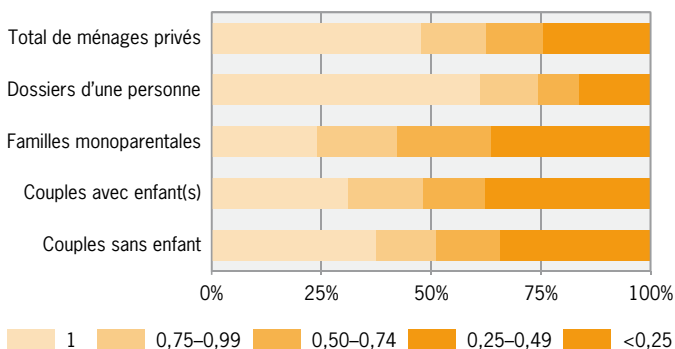
5 Structure et dynamique des unités d'assistance

5.2 Taux de couverture

Le taux de couverture montre la part des besoins financiers (bruts) couverts par les prestations d'aide sociale dans une unité d'assistance. Un taux de couverture de 1 signifie que la totalité du budget de l'unité d'assistance est couverte par les prestations d'aide sociale. Cela vaut pour 47,8% des ménages privés bénéficiaires de l'aide sociale. Dans 24,5% des cas, le taux de couverture est inférieur à 0,5; autrement dit, l'aide sociale finance moins de la moitié du budget du ménage, car ce dernier dispose encore d'autres sources de revenu (par ex. revenu professionnel, prestations des assurances sociales, pensions alimentaires). L'aide sociale vient souvent compléter un revenu professionnel insuffisant, ce qui est notamment le cas pour les personnes élevant seules des enfants et pour les grandes familles (G10).

Taux de couverture des ménages privés selon la structure de l'unité d'assistance

G 10



Remarques:

- Taux de couverture: rapport entre le besoin net et le besoin brut de l'unité d'assistance.
- Plus le taux de couverture est élevé, plus la part de l'aide sociale dans le revenu global de l'unité d'assistance est élevée.

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007

© OFS

5 Structure et dynamique des unités d'assistance

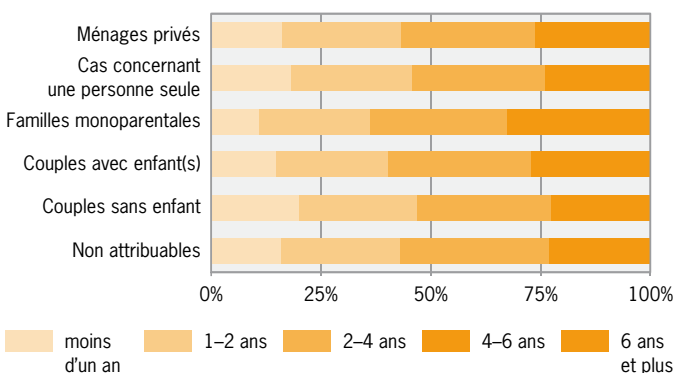
5.3 Durée d'octroi de l'aide sociale

L'aide sociale sert de soutien financier provisoire dans des situations d'urgence, lorsque le revenu ne suffit pas à couvrir tous les besoins et que les prestations de sécurité sociale situées en amont, telles que les prestations des assurances sociales ou d'autres prestations sociales octroyées sous condition de ressources, ne déploient pas ou pas encore leurs effets. L'objectif prioritaire de l'aide sociale est de permettre aux personnes assistées de retrouver leur autonomie économique et de favoriser leur intégration sociale. Les chances de réussir cette dernière dépendent notamment beaucoup de la durée du recours à l'aide sociale.

Les données montrent cependant que l'aide sociale doit souvent être accordée pendant longtemps. Dans les dossiers d'aide sociale de longue durée (octroi de prestations pendant une année et plus), on considère à la fois les dossiers clos et les dossiers en cours (G11). Dans 83,7% des dossiers d'aide sociale concernant des ménages privés, les prestations d'aide sociale sont octroyées depuis plus d'une année. Les familles monoparentales sont ici particulièrement touchées puisqu'elles forment environ 89% des bénéficiaires de longue durée. Un tiers d'entre elles reçoivent une aide sociale depuis quatre ans et plus. La part des bénéficiaires de longue durée est la plus faible chez les couples sans enfant et dans les unités d'assistance comptant une seule personne.

Durée d'octroi de l'aide sociale selon la structure de l'unité d'assistance

G 11



Remarque:

– Catégorie «moins d'un an»: uniquement les dossiers clos.

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007

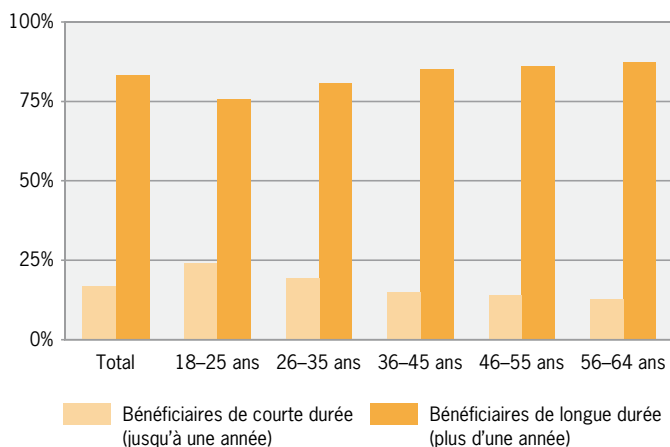
© OFS

5 Structure et dynamique des unités d'assistance

Les parts respectives des bénéficiaires de longue et de ceux de courte durée diffèrent nettement selon l'âge de la personne ayant fait la demande d'aide sociale (G12). Les personnes âgées tendent à toucher plus fréquemment une aide sociale durant une longue période: 87,2% des bénéficiaires de 56 à 64 ans sont tributaires de l'aide sociale depuis une année ou plus.

Durée d'octroi de l'aide sociale selon la structure de l'unité d'assistance

G 12



Remarque:

– Catégorie «moins d'un an»: uniquement les dossiers clos.

Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007

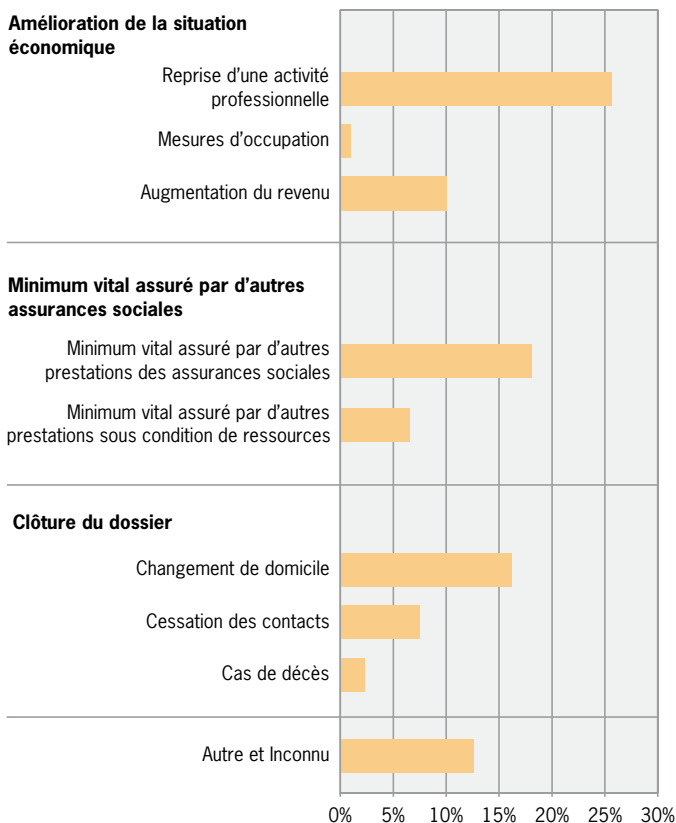
© OFS

5 Structure et dynamique des unités d'assistance

5.4 Motif principal de la fin du versement des prestations d'aide sociale

Dossiers clos selon le motif principal de la fin du versement de prestations sociales

G 13



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007

© OFS

Environ 36,7% des dossiers clos l'ont été parce que les personnes concernées ont pu améliorer leur situation économique en trouvant un emploi ou en en accroissant leur revenu de l'activité lucrative. L'insertion dans la vie active reste donc le moyen le plus sûr de sortir de la pauvreté, même si elle ne concerne qu'une minorité des dossiers.

L'aide sociale est remplacée par une assurance sociale dans 18,1% des cas et par une autre prestation sous condition de ressources dans 6,6% des cas. Pour environ un quart des dossiers, le motif de la fin du versement des prestations d'aide sociale est lié à un changement de domicile ou à une rupture des contacts.

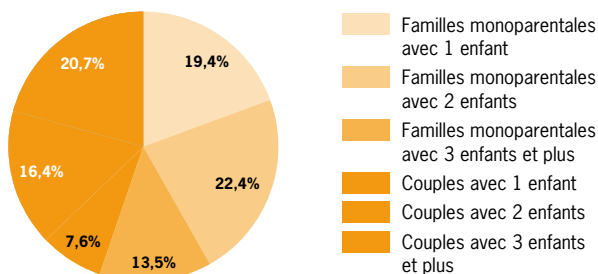
6 Les familles dans l'aide sociale

Avec un taux d'aide sociale de 4,7%, les enfants (0–17 ans) continuent à dépendre de l'aide sociale dans des proportions supérieures à la moyenne (voir G2). Ils le sont au même titre que les familles dans lesquelles ils vivent. Il ressort des données de la statistique de l'aide sociale que plus le nombre d'enfants, dans un ménage, est élevé, plus le risque de dépendre de l'aide sociale est grand (voir G14). Les couples avec enfants sont comparativement moins exposés, mais des analyses consacrées aux working poor montrent que ce type de ménage présente aussi un risque de précarité supérieur à la moyenne. Le risque de dépendre de l'aide sociale est 4,5 fois plus élevé pour une famille

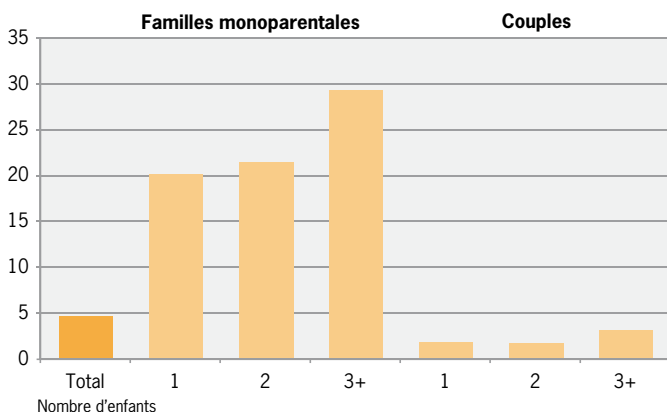
Enfants bénéficiaires de l'aide sociale: structure de l'unité d'assistance et taux d'aide sociale des enfants

G 14

Répartition des enfants selon la structure de l'unité d'assistance



Taux d'aide sociale des enfants selon la structure de l'unité d'assistance



Remarques:

– Enfants = personnes de moins de 18 ans.

– Le taux d'aide sociale des enfants est calculé sur la base de la part des enfants bénéficiant de l'aide sociale chez les personnes de moins de 18 ans dans l'ensemble de la population.

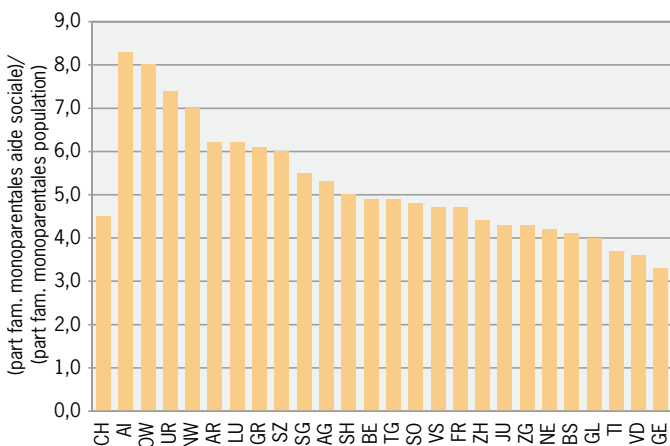
6 Les familles dans l'aide sociale

monoparentale que pour la moyenne des ménages privés. Les personnes élevant seules des enfants sont donc exposées à un grand risque de pauvreté en raison notamment du fait qu'elles doivent supporter des coûts plus élevés (enfants, séparation, divorce) et assumer davantage de tâches d'assistance, celle-ci limitant leurs possibilités d'exercer une activité lucrative, du moins à plein temps.

Dans les cantons présentant une forte proportion des ménages monoparentaux dans leur population, ces derniers tendent à être moins exposés au risque de dépendance à l'aide sociale que dans des cantons où cette proportion est faible (voir G15). Le rapport entre la part des familles monoparentales dans la population et leur part parmi les bénéficiaires de l'aide sociale varie très fortement d'un canton à l'autre. Ainsi, Appenzell Rhodes-Intérieures compte 8,3 fois plus de familles monoparentales parmi les bénéficiaires de l'aide sociale que dans l'ensemble de sa population; à Genève, ce rapport n'est que de 3,3, soit en dessous de la moyenne suisse.

Familles monoparentales parmi les bénéficiaires de l'aide sociale et dans la population, par canton

G 15



Remarques:

- Cet indicateur montre le rapport entre la part de familles monoparentales parmi les bénéficiaires de l'aide sociale et la part de familles monoparentales dans la population.
- Exemple de lecture: à NW, le pourcentage de familles monoparentales est environ 7 fois plus élevée parmi les bénéficiaires de l'aide sociale que dans la population résidente.
- Sans BL.

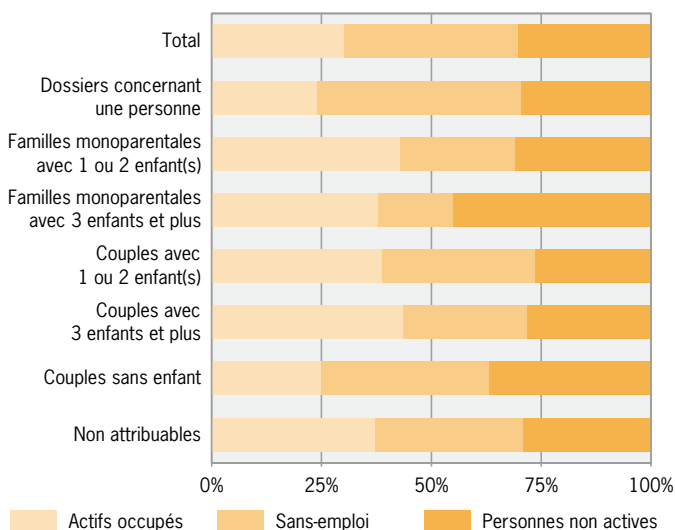
Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, Recensement de la population 2000

© OFS

6 Les familles dans l'aide sociale

Contrairement aux personnes vivant dans un ménage d'une personne, les personnes élevant seules des enfants et celles vivant dans un ménage de couple avec enfants exercent assez fréquemment une activité professionnelle (voir G16). Pour les personnes ayant des enfants, l'aide sociale est souvent nécessaire pour compléter un revenu professionnel insuffisant. Dans les familles monoparentales nombreuses, la part des personnes non actives est en outre particulièrement élevée. Cela s'explique par le fait que ce groupe de bénéficiaires de l'aide sociale est généralement très absorbé par des tâches d'assistance.

Demandeurs/euses (à partir de 15 ans) selon la situation d'activité et la structure de l'unité d'assistance G 16



Source: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007

© OFS

7 Les avances sur pensions alimentaires (AVPA)

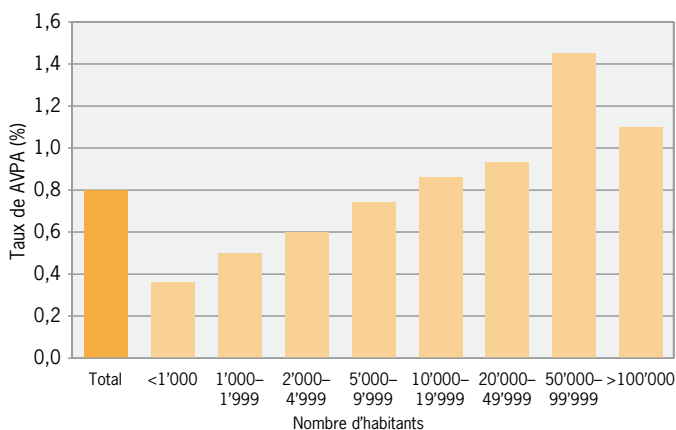
Comme mentionné au chapitre 1, on dispose pour l'année d'enquête 2007 des premières données standardisées, issues de 17 cantons, concernant les avances sur pensions alimentaires (AVPA).

L'AVPA est une prestation sous condition de ressources située en amont de l'aide sociale et octroyée à titre d'avances sur des contributions d'entretien convenues dans le cas d'une séparation ou de versements provisionnels lorsque celles-ci n'ont pas encore été fixées. Les AVPA peuvent être demandées lorsque les versements dus par le partenaire séparé ne sont pas effectués ou le sont avec retard. La demande est présentée soit directement par la personne bénéficiaire elle-même, soit par la personne ayant le droit de garde des enfants et requérant cette prestation à leur place.

Le taux d'AVPA se montait à 0,80% en 2007 (voir G17). Il indique la part des personnes concernées par les dossiers AVPA dans l'ensemble de la population. On note que les avances sur pensions alimentaires tendent à être un phénomène «urbain»: plus la commune est grande, plus le nombre de personnes devant solliciter des AVPA est important. Les plus grandes communes font ici exception, même si elles présentent un taux d'AVPA bien trois fois supérieur à celui des plus petites communes.

Taux de bénéficiaires d'avances sur pensions alimentaires selon la taille de la commune

G 17



Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, ESPOP 2006

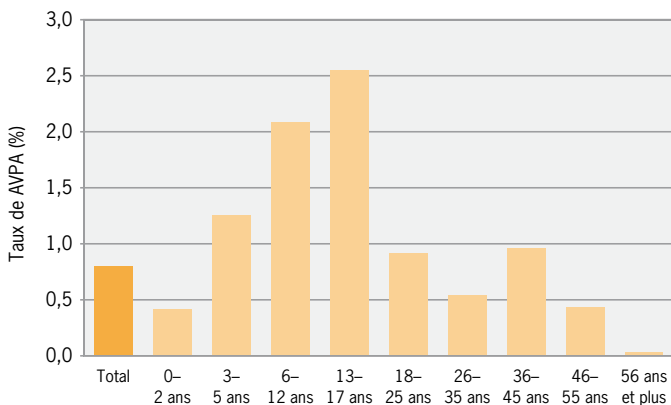
© OFS

7 Les avances sur pensions alimentaires (AVPA)

La structure par âge des personnes concernées par les dossiers AVPA montre clairement que le problème des AVPA s'accroît à mesure que les enfants grandissent ou que la durée du mariage s'allonge (voir G18). Ainsi, les enfants entre 6 et 12 ans sont très fortement touchés par ce problème, mais ceux de 13 à 17 ans le sont encore plus. Le taux d'AVPA tend à baisser dans le groupe d'âges suivant (18 à 25 ans). Il remonte ensuite uniquement pour le groupe des 36 à 45 ans. Il existe très vraisemblablement une corrélation entre les groupes d'âges concernés par les AVPA et la divortialité. La plupart des divorces interviennent lorsque les conjoints ont entre 30 et 44 ans, la durée moyenne d'un mariage étant de 14,5 ans.

Taux de bénéficiaires d'avances sur pensions alimentaires selon l'âge

G 18



Sources: OFS, Statistique de l'aide sociale 2007, ESPOP 2006

© OFS

8 Comment les données sont-elles relevées?

Univers de base

La statistique de l'aide sociale est établie à partir des données qui sont collectées à l'échelon communal dans les 26 cantons. La plupart des cantons procèdent à un relevé exhaustif. Dans trois cantons, seul un échantillon de communes livre des données relatives à l'aide sociale. Ces données sont alors extrapolées pour le canton tout entier.

Fournisseurs de données

Le relevé des données est effectué par les services sociaux communaux, régionaux ou cantonaux. Ces services fournissent les données nécessaires, par voie électronique (ou exceptionnellement sur papier), directement à l'OFS ou aux services cantonaux de statistique. Les principes de la protection des données sont strictement observés lors de la collecte et de l'exploitation des données. Ils sont inscrits dans la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (art. 14–17), dans la loi fédérale sur la protection des données (art. 22) et dans l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux.

Portée du relevé

Sont relevés tous les dossiers ayant bénéficié d'un aide sociale financière au cours de l'année civile (période de relevé) ou clos pendant cette période. Les dossiers pour lesquels l'aide a été octroyée sous forme de conseils ne sont pas recensés dans la statistique. Sont dénombrées toutes les personnes bénéficiant de l'aide sociale, c'est-à-dire celles qui ont fait une demande et les personnes à leur charge. Les dossiers qui sont relevés à double en raison d'un changement de domicile ou d'une interruption de prestation (doubles comptages) ne sont comptés qu'une fois.

Renseignements: **Office fédéral de la statistique (OFS)**
Section Aide sociale
Norbert Riesen
tél.: 032 713 65 78
e-mail: norbert.riesen@bfs.admin.ch

Section Analyses sociales
Tom Priester
tél: 032 713 64 75
e-mail: thomas.priester@bfs.admin.ch

Commandes: tél.: 032 713 60 60
fax: 032 713 60 61
e-mail: order@bfs.admin.ch

Internet: www.socialsecurity-stat.admin.ch

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Domaine: 13 Protection sociale

Diffusion: OFS, 2010 Neuchâtel, tél.: 032 713 60 60
fax: 032 713 60 61, e-mail: order@bfs.admin.ch.

Langue originale: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Réalisation et complément d'information: Section Aide sociale, OFS, Tél.: 032 713 62 54

Graphisme et mise en page: OFS, Section DIAM

Graphisme de couverture: Monika Sommerhalder

Numéro de commande: 758-0900

© OFS, Neuchâtel 2009